

Mario Schlegel, Peter Schulthess

Nécrologie en l'honneur d'Ernst Spengler



à jour!

Psychotherapie-Berufsentwicklung

10. Jahrgang, Nr. 2, 2024, Seite 45–46

DOI: 10.30820/2504-5199-2024-2-45

Psychosozial-Verlag

Impressum | Mentions légales

à jour! – Psychotherapie-Berufsentwicklung

eISSN 2504-5202

10. Jahrgang Heft 2 / 2024, Nr. 20

<https://doi.org/10.30820/2504-5199-2024-2>

Herausgeber

Assoziation Schweizer Psychotherapeutinnen und Psychotherapeuten ASP

Riedtlistr. 8 | 8006 Zürich | Tel.: 043 268 93 00 | www.psychotherapie.ch

Die Zeitschrift à jour! Psychotherapie-Berufsentwicklung ist ein Informationsorgan der ASP. Gleichzeitig versteht sie sich als Forum ihrer Mitglieder, in dem auch Meinungen geäußert werden, die unabhängig von der Meinung des Vorstandes und der Redaktion sind.

Redaktion

Peter Schulthess | Redaktionsleitung

peter.schulthess@psychotherapie.ch | Tel.: 076 559 19 20

Christiane Stieglitz | christiane.stieglitz@psychotherapie.ch

Nathalie Jung | nathalie.jung@psychotherapie.ch

Sandra Feroletto | sandra.feroletto@psychotherapie.ch

Redaktionsschluss

1. März für Juni-Heft | 15. September für Dezember-Heft

Verlag

Psychosozial-Verlag GmbH & Co. KG

Walltorstr. 10 | D-35390 Gießen | Tel.: +49 641 96 99 78 26

www.psychosozial-verlag.de | info@psychosozial-verlag.de

Anzeigen

Anfragen zu Anzeigen richten Sie bitte an den Verlag (anzeigen@psychosozial-verlag.de) oder die Geschäftsstelle der ASP (asp@psychotherapie.ch).

Es gelten die Preise der auf www.psychosozial-verlag.de einsehbaren Mediadaten.

ASP-Mitglieder wenden sich bitte direkt an die Geschäftsstelle der ASP.

Titelbild

© iStock by Getty Images/RapidEye

Alle Abbildungen ohne Copyrightnennung direkt beim Bild: © ASP

Die Zeitschrift à jour! Psychotherapie-Berufsentwicklung ist online einsehbar:

www.a-jour-asp.ch



Die Beiträge dieser Zeitschrift sind unter der Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivs 3.0 DE Lizenz lizenziert. Diese Lizenz erlaubt die private Nutzung und unveränderte Weitergabe, verbietet jedoch die Bearbeitung und kommerzielle Nutzung. Weitere Informationen finden Sie unter: creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/de

à jour! – Evolution de la profession de psychothérapeute

eISSN 2504-5202

10. tome numéro 2 / 2024, 20

<https://doi.org/10.30820/2504-5199-2024-2>

Editeur

Association Suisse des Psychothérapeutes ASP

Riedtlistr. 8 | 8006 Zürich | Tel.: 043 268 93 00 | www.psychotherapie.ch

La revue à jour! Évolution de la profession du psychothérapeute est un organe d'information de l'ASP. En plus, c'est un forum dans lequel on exprime des avis qui sont indépendants de l'avis du comité et de la rédaction.

Rédaction

Peter Schulthess | Directeur de rédaction

peter.schulthess@psychotherapie.ch | Tel.: 076 559 19 20

Christiane Stieglitz | christiane.stieglitz@psychotherapie.ch

Nathalie Jung | nathalie.jung@psychotherapie.ch

Sandra Feroletto | sandra.feroletto@psychotherapie.ch

Date de rédaction finale

1er mars pour juin | 15 septembre pour décembre

L'éditeur

Psychosozial-Verlag GmbH & Co. KG

Walltorstr. 10 | D-35390 Gießen | Tel.: +49 641 96 99 78 26

www.psychosozial-verlag.de | info@psychosozial-verlag.de

Annonces

Veuillez adresser vos demandes de renseignements sur les annonces à l'éditeur (anzeigen@psychosozial-verlag.de) ou au bureau de l'ASP (asp@psychotherapie.ch).

Les prix valables sont ceux publiés dans les données médiatiques sur

www.psychosozial-verlag.de.

Les membres ASP sont priés de s'adresser directement à la rédaction.

Couverture

© iStock by Getty Images/RapidEye

Toutes les illustrations sans mention de copyright directement auprès de l'image : © ASP

La revue à jour! Psychothérapie-Développement professionnel est

consultable en ligne : www.a-jour-asp.ch



Les articles de cette revue sont disponibles sous la licence Creative Commons 3.0 DE en respectant la paternité des contenus – pas d'utilisation commerciale – sans œuvre dérivée. Cette licence autorise l'utilisation privée et la transmission sans modification, interdit cependant le traitement et l'utilisation commerciale. Veuillez trouver de plus amples informations sous : creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/de

Nécrologie en l'honneur d'Ernst Spengler

Mario Schlegel & Peter Schulthess

Ernst Spengler est décédé le 15 septembre à l'âge de 89 ans des suites d'une brève maladie. Les psychothérapeutes suisses lui sont on ne peut plus redevables. En effet, il a été l'un des membres fondateurs de la première association Suisse des psychothérapeutes, qui portait à l'époque le nom de SPV.

Dès 1979, lui et quelques confrères ont reconnu la nécessité d'une profession qui devait représenter les intérêts des psychothérapeutes, qui étaient jusqu'alors totalement inorganisés, ne recevaient aucun remboursement de la part des caisses d'assurance maladie et se trouvaient face à un corps médical bien organisé et puissant. À la création de la SPV, un accord a été passé avec la SSP, stipulant que la SPV représenterait la psychothérapie, tandis que la FSP serait compétente pour la psychologie. Cet accord a ensuite été rompu par la FSP, ce qui a créé une situation de concurrence dans le domaine de la psychothérapie. En effet, la FSP voyait la psychothérapie comme une profession relevant du domaine

de la psychologie, tandis que la SPV défendait la psychothérapie en tant que profession scientifique indépendante.

La SPV est devenu le premier interlocuteur avec les caisses d'assurance maladie, ce qui a conduit le « Krankenfürsorge Winterthur » à faire un essai de remboursement partiel des psychothérapies par l'assurance de base. D'autres caisses ont adopté ce modèle. Cette possibilité a été supprimée dès l'entrée en vigueur de la nouvelle loi LAMal. Lorsqu'il s'est agi, au début des années 1990, d'introduire la psychothérapie comme prestation obligatoire des caisses d'assurance maladie, les grands conflits ont commencé. En effet, les universités revendiquaient ce marché pour les psychologues et ne voulaient pas autoriser les thérapeutes n'ayant pas fait d'études de psychologie. Les négociations n'ont pu être poursuivies qu'après l'entrée en vigueur de la LPsy, qui a réglementé la psychothérapie en tant que profession psychologique en Suisse. La SPV n'a pas réussi à convaincre les politiques de l'uti-



lité de deux lois, l'une pour la psychothérapie en tant que profession à part entière et l'autre pour la psychologie.

Ernst Spengler a joué un rôle essentiel dans les négociations avec les autorités et l'association des psychologues, en collaboration avec le président fondateur Heinrich Balmer. Il s'agissait d'abord de vérifier la conformité avec la loi de toutes les dispositions cantonales, contre lesquelles il fallait souvent déposer un recours. Un travail de Titan. Ernst Spengler et Heinrich Balmer ont obtenu un jugement du Tribunal fédéral confirmant que la psychothérapie était une discipline scientifique à part entière. Comme il n'existe pas de juridiction constitutionnelle en Suisse, ce jugement n'a pas pu être appliqué dans la pratique de la politique professionnelle. En revanche, ce jugement a servi d'idée de base à l'European Association for Psychotherapy (EAP), qu'Ernst Spengler a présidée pendant un an et dont il a rédigé les statuts.

De 1979 à 1990, Ernst Spengler a été vice-président de la SPV, puis son président pendant 2 ans. Il faisait preuve d'un professionnalisme absolu dans toutes ses tâches, disposait d'excellentes relations, maîtrisait une éloquence irréfutable et disposait d'une solide expérience politique en tant que président d'un parti d'arrondissement libéral-radical zurichois du PLR et d'une grande expérience journalistique en tant que rédacteur de la gazette zurichoise *NZZ*. Sans lui, la SPV ne serait pas devenue ce qu'elle était : une association professionnelle combative défendant la cause de la psychothérapie en tant que profession scientifique à part entière, association qui n'hésitait pas à faire appel à la justice.

Mais Ernst Spengler était également actif sur le plan scientifique et était chargé de cours, analyste enseignant et superviseur à l'Institut C. G. Jung. Un de ses livres, dans lequel il partage beaucoup de ses expériences politiques pour la psycho-

thérapie et où il faisait preuve d'un grand esprit critique, est paru en 2001 aux éditions Daimon (en allemand) : *Psychotherapie und das Bild vom Menschen. Ontologie, Erkenntnistheorie und wissenschaftliche « Objektivität »*.

Enfin, il était pour moi, Mario Schlegel, un bon collègue, plein d'humour et fiable.

Moi, Peter Schulthess, je suis reconnaissant d'avoir pu le voir une dernière fois, à un âge avancé, en novembre 2023, à l'occasion d'une discussion sur l'une de ses publications pour la revue *à jour !* et d'avoir pu en apprendre davantage sur le côté privé de ce politicien professionnel engagé. Je garde un bon souvenir de son esprit vif et de son large champ d'intérêt.

Ceux qui souhaitent se faire une idée plus précise du défunt peuvent consulter son site web sur <https://ernstspengler.ch>

Mario Schlegel est psychothérapeute reconnu au niveau fédéral et ancien membre de l'ASP ; il a dirigé la commission scientifique de la Charte pendant de nombreuses années. Il connaissait Ernst Spengler de l'Institut C. G. Jung, dont il faisait également partie et où il enseigne toujours. Mario Schlegel y a adhéré peu après la fondation de la SPV et y travaille toujours activement, actuellement encore en tant que rédacteur de *Science psychothérapeutique*.

Peter Schulthess est psychothérapeute reconnu au niveau fédéral (ASP), rédacteur en chef de *à jour ! – Évolution de la profession de psychothérapeute*, de *Science psychothérapeutique* et ancien président de la Charte suisse pour la psychothérapie. Il a fait la connaissance d'Ernst Spengler en tant que vice-président de la SPV environ deux ans après la création de l'association et a ainsi pu suivre son parcours pendant toutes ces années.